Règlement Hostens trail

Art 1 : Les épreuves se dérouleront sur le Domaine Départemental Gérard Lagors à HOSTENS .Les parcours étant intégralement tracés sur des chemins.

Art 2 : Six épreuves distinctes sont organisées :un trail de 8 kms, un trail de nuit de 12 kms, un trail de 10 kms, un trail de 18 kms et le combiné regroupant le trail de nuit et le trail de 18 kms, ces derniers feront l’objet d’un classement avec remise de récompenses. La marche de 8kms, lles marches nordiques de 10 et 12 kms ne feront pas l’objet d’un classement.

Art 3 : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de toutes fédérations à jour de leur licence et aux non licenciés munis d’un certificat médical datant de moins de trois mois. Une autorisation parentale écrite est obligatoire pour les mineurs de plus de 16 ans.

Art 4 : Les concurrents participant au trail et à la marche nordique de nuit ne seront autorisés à prendre le départ de l’épreuve que s’ils sont munis d’une lampe frontale en bon état de fonctionnement.

 Art 5 : L’organisation se réserve le droit de modifier les parcours pour des raisons de sécurité ou en raison de circonstances exceptionnelles.

Art 6 : La manifestation se déroulant sur un site classé ENS-Natura 2000, un comportement responsable et respectueux du site sera exigé pour l’ensemble des participants. Tout concurrent qui jettera des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet ou qui dégradera le site se verra disqualifié.

Art 7 : Chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile individuelle.

Art 8 : Le fait de s’acquitter des frais d’inscription autorise l’organisation à utiliser:

 - les images de chacun des participants sur lesquelles ils sont susceptibles d’être vus

 -les données personnelles figurant sur les bulletins d'inscriptions.

Art 9 : L’organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériels.

Art 10 : L’association organisatrice de l’Hostens Trail précise qu’aucun remboursement ne sera effectué à compter du vendredi 20 janvier 2017.

Art 11 : Le fait de s’acquitter des frais d’inscription implique l’acceptation intégrale du règlement.

Art 12: Récompense pour hostens trail
250 euros lot bourriche sur les 2 jours et une nuit, petit déjeuner, diner pour deux personnes (wonderbox),

1 bouteille de grand cru sauterne

- 8km : 3 premiers scratch

- 10km,

1lot pour chaque inscription

3 premiers scratch

premier seh, v1h, v2h, v3h

premiere sef, v1f, v2f, v3f

- 12km, 18km, combinés (12+18km)

1lot pour chaque inscription+ 1 lot aux 600 premiers inscrits

3 premiers scratch

premier seh, v1h, v2h, v3h

premiere sef, v1f, v2f, v3f